

INSCRIPTIONS SCOLAIRES – ANNÉES 2023-2024

Les inscriptions se font en deux étapes

❶ Inscriptions administratives en mairie :

Pour l'année scolaire 2023-2024 les inscriptions se feront à compter du 03 avril 2023.

Les formulaires d'inscriptions sont à retirer à l'accueil de la mairie sous présentation des pièces justificatives. **Toutes les pièces justificatives demandées sont à nous fournir photocopiées, aucune photocopie gratuite ne sera faite au service.**

A l'issue de l'inscription administrative, un certificat d'inscription est délivré par la mairie aux familles.

Ce certificat est ensuite à remettre à la directrice de l'école avec la fiche de liaison et les pièces justificatives pour enregistrement lors de l'entretien d'admission pédagogique.

Horaires d'ouverture :

Le Lundi : de 09h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
Du Mardi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

<input type="checkbox"/>	➤ COPIE DU LIVRET DE FAMILLE (pages parents et enfants)
<input type="checkbox"/>	➤ COPIE DES DEUX PAGES DE VACCINATION DU CARNET DE SANTE ou à défaut les certificats de vaccinations,
<input type="checkbox"/>	➤ COPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE - DE 6 MOIS établi au nom d'au moins un responsable légal de l'enfant (taxe d'habitation, facture gaz ou électricité, assurance habitation, quittance de loyer facture téléphone fixe, facture box, bail d'un organisme). Personne hébergée : justificatif de domicile + attestation manuscrite de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/>	➤ CERTIFICAT DE RADIATION DE L'ÉCOLE PRÉCÉDEMMENT FREQUENTÉE , (pour les enfants ayant déjà été scolarisés)
<input type="checkbox"/>	➤ FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER COMPLÉTÉE

② Admissions pédagogiques à l'école :

Il est procédé à l'admission des élèves à l'école sur production du certificat d'inscription délivré en mairie et de la fiche de liaison accompagnée des pièces justificatives.

- **Quels enfants sont concernés ?** Les enfants qui viennent d'une autre commune.

● LES ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIÉS À L'ÉCOLE :

Un dossier pour l'ALAE est à retirer **obligatoirement** au 1^{er} étage de la mairie auprès de l'antenne du CIAS.

(Permanences le lundi (08h-12h30/13h30-17h), mardi (08h-12h30/13h30-18h) et jeudi (08h-12h30 et 13h30-17h30))

● Restauration Scolaire (cantine) :

Un dossier d'inscription au restaurant scolaire est à retirer au CCAS de Conques-sur-Orbiel situé au 1^{er} étage de la Mairie pour **tous les enfants scolarisés** qui utiliseront le service de restauration.



Mairie : 04.68.77.17.57

Ecole maternelle : 04.68.26.39.22

Ecole élémentaire : 04.68.77.11.57

CCAS de Conques/Orbiel : 04.68.77.00.56

Antenne CIAS de Carcassonne Agglo à Conques/Orbiel : 04.68.72.37.61 (*Permanences le lundi (08h-12h30/13h30-17h), mardi (08h-12h30/13h30-18h) et jeudi (08h-12h30 et 13h30-17h30)*)